



**AVIS PUBLIC**

**ALIÉNATION DE BIENS**

À la population de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis est par les présentes donné, que conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1. de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, a aliéné à titre onéreux le bien ci-dessous mentionné, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autre que par enchère ou soumission publique :

<b>Biens aliénés par la Ville</b>	<b>Acquéreur</b>	<b>Prix (taxes non incluses)</b>
Des immeubles connus et désignés comme étant les lots 4 678 542 – 4 676 851 – 4 676 370 - 4 676 381 - 4 767 382 et 4676 389 du cadastre du Québec	Monsieur Georges Khalil	135 100 \$
Des immeubles connus et désignés comme étant les lots 4 678 366 et 4 678 368 du cadastre du Québec	Madame Oksana Khlebnikova - Chalimova	21 400 \$
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 678 365 du cadastre du Québec	Monsieur Alim Karymov	11 900 \$

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2020.

M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard,

Greffier et directeur du Service juridique

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 19 octobre 2020, et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an 2020.

Signé :

M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard